



Département du JURA
 Arrondissement de LONS LE SAUNIER
 Canton de SAINT-LAURENT EN GRANDVAUX
COMMUNE de NOZEROY

République Française

Arrêté portant réglementation du stationnement et de la circulation
Assaut des Remparts - 27 juillet 2025

Le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

Vu la demande de l'Association Comité d'Animation dont le siège social se situe 3 Place de la mairie à NOZEROY (39250).

VU l'intérêt général,

CONSIDERANT que pour des raisons de sécurité, il convient de réglementer la circulation et le stationnement lors de la fête médiévale « Assaut des Remparts » qui se tiendra le 27 juillet 2025.

ARRÊTE

Article 1 : La circulation et le stationnement sur les rues de Nozeroy seront réglementés de la façon suivante :

Localisation	Période	Restrictions	Dérogation
Grande rue (N°5 à N°33)	Du Samedi 26 Juillet 18h00 Au Lundi 28 Juillet 00h30	Circulation Interdite	
Place des Annonciades		Stationnement interdit	
Rue Parc	Du dimanche 27 Juillet 08h00 Au Lundi 28 Juillet 00h30	Circulation interdite Stationnement interdit	Stationnement réservé à organisation
Rue du Collège			
Rue de la Maréchaussée			
Rue Basse			Stationnement autorisé aux riverains
Rue de l'Agriculture			
Rue du 19 mars			

Envoyé en préfecture le 04/07/2025

Reçu en préfecture le 04/07/2025

Publié le 04/07/2025



ID : 039-213903917-20250703-2025_34A-AR

Localisation	Période	Restrictions	Dérogation
Depuis la Tour de l'Horloge jusqu'à la Place de la Mairie	Dimanche 27 juillet de 08h00 à 19h00	Circulation interdite	Circulation autorisée aux Artisans inscrits au marché jusqu'à 9h00 et à partir de 18h00
Place de la Mairie			
Rue Saint Antoine			
Place de l'Eglise			
Fossés de Trébief	Dimanche 27 Juillet de 08h00 à 18h00	Stationnement interdit	Stationnement réservé aux artisans
Chemin reliant la RD17 à la Place de l'Eglise passant par le camping			Stationnement autorisé aux camping-caristes sur l'aire dédiée
Chemin reliant la RD119 à la RD116 par le Cimetière			
RD119 entre la Pancarte « Nozeroy » Rue des Fossés de Mièges et le Carrefour « Mignovillard-Censeau » Rue du Faubourg	<p>Circulation : Dimanche 27 juillet de 7h30 à 18h00</p> <p>Stationnement : Du Samedi 26 Juillet 11h00 Au Dimanche 27 Juillet 18h00</p>	<p>Circulation interdite</p> <p>Stationnement interdit sur la chaussée</p>	<p>Circulation autorisée aux navettes, véhicules logistiques, organisation.</p> <p>Stationnement réservé à l'organisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Places de parking au-dessus du cimetière, - 10 places dans l'herbe devant les remparts rue des Fossés de Mièges <p>Stationnement autorisé aux riverains dans l'herbe devant les remparts Rue des Fossés de Mièges</p>
Place Jean l'Antique		Stationnement interdit	Stationnement réservé aux véhicules titulaires d'une carte de stationnement personne handicapée
Du 10 bis au 14 bis Rue du Faubourg	Du Samedi 26 Juillet 11h00 Au Dimanche 27 Juillet 18h00	<p>Circulation interdite</p> <p>Stationnement interdit</p>	Circulation et stationnement réservé à l'organisation

Article 3 : Une signalisation sera mise en place par les organisateurs.

Article 4 : Les véhicules en infraction aux présentes dispositions pourront être mis en fourrière, aux frais de leur propriétaire.

Article 5 : Monsieur le Maire, Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie, M. le Responsable du service d'exploitation des routes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

NOZEROY, le 03.07.2025

Le Maire,
Dominique CHAUVIN



Envoyé en préfecture le 04/07/2025

Reçu en préfecture le 04/07/2025

Publié le 04/07/2025



ID : 039-213903917-20250703-2025_34A-AR